



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ports

Question au Gouvernement n° 2967

Texte de la question

## AFFAIRES EN RÉGION PACA, GRÈVE DES DOCKERS ET AVENIR DES PORTS FRANÇAIS

M. le président. La parole est à Mme Valérie Boyer, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Mme Valérie Boyer. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'État chargé des transports, et je la pose au nom de l'ensemble des députés UMP de Marseille, Roland Blum, Renaud Muselier, Jean Roatta, Guy Teissier et Dominique Tian.

Alors que le port de Marseille s'asphyxie, le silence des élus socialistes est assourdissant.

Alors que de fausses affaires font la une de l'actualité nationale et que nous recevons des leçons de morale et de probité du parti socialiste, de vraies affaires polluent la vie publique, en particulier à Marseille.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Pourquoi ce silence sur les attributions de subventions de la région PACA, qui ont conduit à une levée partielle d'immunité parlementaire, des mises en examen et même des incarcérations ? (*" Pourquoi ? " sur les bancs du groupe UMP.*)

Pourquoi ce silence sur les marchés frauduleux de la communauté d'agglomération du pays d'Aubagne, la communauté Marseille-Provence-Métropole ou encore le conseil général des Bouches-du-Rhône ? (*" Pourquoi ? " sur les bancs du groupe UMP.*)

Pour certaines de ces affaires, nous en sommes à plus de sept chefs d'accusation et non des moindres : détournement de fonds, trafic d'influence, corruption active, abus de biens sociaux, détournement de marchés publics, et même, selon la presse, achat d'électeurs et grand banditisme. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC. - Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Je ne suis ni juge ni procureur, et j'ai confiance dans la justice de mon pays : laissons-la faire. Mais en tant qu'élue de la République, je m'indigne. (*" Nous aussi ! " sur les bancs du groupe UMP.*) Si vous partagez mon indignation, quels que soient les bancs sur lesquels vous siégez, ne vous trompez pas de combat.

Il y a urgence aujourd'hui : il faut sauver les ports français et le port de Marseille en particulier, car les récents événements contribuent à faire reculer la ville de Marseille et à faire souffrir les Marseillais, qui subissent ce climat délétère.

Ce sont souvent ces mêmes élus qui soutiennent les actions de la CGT, qui fait tant de mal à notre ville.

L'attitude des ouvriers dockers est antidémocratique et antirépublicaine.

De plus, des informations parues dans la presse, ainsi qu'un rapport de la Cour des comptes qui devrait être bientôt dévoilé, font apparaître des choses hallucinantes.

M. Daniel Paul. Mensonges !

Mme Valérie Boyer. On apprend que les conducteurs de grues et de portiques ne travailleraient de façon effective que quatorze heures par semaine à Fos et douze heures à Marseille (*" Ouh ! " sur les bancs du groupe UMP.*)...

M. Jean-Paul Lecoq. C'est faux !

Mme Valérie Boyer. ...et recevraient une rémunération comprise entre 3 500 et 4 500 euros nets, grâce à des systèmes de gratifications peu lisibles !

Monsieur le secrétaire d'État, qu'allez-vous faire pour remédier à cette situation ? (*Applaudissements sur les*

*bancs des groupes UMP et NC.)*

M. le président. La parole est à M. Thierry Mariani, secrétaire d'État chargé des transports.

M. Thierry Mariani, *secrétaire d'État chargé des transports*. Vous avez raison, madame Boyer, ce sont les ports français qu'on assassine !

M. Jean-Paul Lecoq. C'est vous qui les assassinez !

M. Thierry Mariani, *secrétaire d'État*. Pour la quatrième semaine consécutive, l'activité des ports est fortement perturbée.

M. Jean-Paul Lecoq. Vous en êtes responsables !

M. Thierry Mariani, *secrétaire d'État*. Marseille, mais aussi Le Havre et l'ensemble des grands ports français voient leur activité entachée de manière dramatique.

Dramatique, parce que c'est une atteinte à leur réputation.

Dramatique, parce que l'on pousse les entreprises et les armateurs à regarder ailleurs et aller vers des ports étrangers.

M. Roland Muzeau. Respectez les accords !

M. Thierry Mariani, *secrétaire d'État*. Dramatique, parce que les éleveurs bretons, par exemple, risquent de ne plus avoir de quoi nourrir leur bétail.

Dramatique, parce que des entreprises sont au bord du chômage technique.

M. Lucien Degauchy. Grâce à la CGT !

M. Thierry Mariani, *secrétaire d'État*. Pourquoi cette grève ? Certains employés du secteur portuaire demandent, au nom de la pénibilité, à partir quatre ans avant l'âge légal de la retraite. (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR.*)

M. Jean-Paul Lecoq. Respectez les accords et les syndicats !

M. Thierry Mariani, *secrétaire d'État*. Peut-il y avoir, dans ce domaine, une mesure dérogatoire pour une partie des travailleurs ?

Le Gouvernement réaffirme qu'il ira jusqu'au bout de la réforme portuaire parce que c'est la seule condition pour que nos ports puissent rivaliser avec les ports étrangers. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

Nous appliquerons la réforme en toute équité. Oui, nous sommes prêts à reconnaître la pénibilité, mais dans le cadre de la loi, c'est-à-dire en accordant deux ans au maximum aux travailleurs concernés.

Je rappelle que la Cour des comptes, qui rendra son rapport demain, est présidée par un ancien député socialiste. J'imagine mal que l'on mette en doute sa probité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Quand je lis que certains conducteurs de portique travailleraient dix à douze heures par semaine, j'estime que leurs revendications sont tout à fait excessives ! Les négociations reprennent ce soir. J'espère que la raison reviendra ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

## Données clés

**Auteur :** [Mme Valérie Boyer](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2967

**Rubrique :** Transports par eau

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 février 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 février 2011